

**Avis relatif au jeu de grattage de La Française des jeux dénommé
« QUI VEUT GAGNER DES MILLIONS »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 28 juillet 2021 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Forclusions d'émissions et résiliation du règlement

L'émission n° 01, code jeu 702 des tickets du jeu « QUI VEUT GAGNER DES MILLIONS » est clôturé le dimanche 5 juin 2022.

La date limite pour entamer une prise de jeu digitale est fixée au 4 juillet 2022. Le joueur pourra terminer sa prise de jeu digitale jusqu'au 3 août 2022 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 2 septembre 2022 inclus.

Le règlement particulier du jeu « QUI VEUT GAGNER DES MILLIONS » fait le 14 août 2020 et modifié le 7 octobre 2021 est résilié à compter du 3 septembre 2022.

Fait le 17 mai 2022

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux
Charles Lantieri